



Arrêté fixant les dates et horaires de dépôt des déclarations de candidatures à l'occasion des élections régionales des 20 et 27 juin 2021

La Préfète de la Gironde

Vu le code électoral et notamment ses articles L.350 et suivants, R.28, R.183 et R.184 ;

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des Conseillers régionaux ;

Vu le décret n°2021-118 du 4 février 2021 modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers régionaux ;

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux et départementaux ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article premier : Les déclarations de candidature pour les élections régionales de juin 2021 seront reçues :

- **pour le premier tour de scrutin :** du lundi 10 mai 2021 au mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 16h00, le vendredi 14 mai 2021 de 9h00 à 16h00 et le lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00.

- **pour le deuxième tour :** du lundi 21 juin au mardi 22 juin 2021 de 9h00 à 18h00.

Les déclarations de candidature sont déposées uniquement à la préfecture de la Région à Bordeaux, (rez-de-chaussée – entrée rue Corps Franc Pommies – salle polyvalente) par le candidat tête de liste, un remplaçant ou un mandataire porteur du mandat établi par le candidat tête de liste.

Les prises de rendez-vous pour les déclarations de candidature s'effectueront par voie informatique sur le site internet de la préfecture à la rubrique « élections ».

Article 2 : un tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage sera effectué à 14h00, à l'issue du délai de dépôt de candidatures. Les candidats têtes de listes peuvent y assister ou se faire représenter.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le **04 MAI 2021**

La préfète **Pour la Préfète et par délégation,**
le Secrétaire Général


Christophe NOEL du PAYRAT